

Québec, le 23 juin 2015

Monsieur Éric Arseneault  
Directeur Environnement et Développement durable  
Arianne Phosphate inc.  
393, rue Racine Est, suite 200  
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean  
(questions de la commission du DQ30 du 23 juin 2015)**

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **29 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Original signé**

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j.

## Annexe de questions au promoteur du 23 juin 2015

- 1) À l'annexe 1 du DQ10.1, il est mentionné que le coût en capital pour la réalisation d'un pipeline du site minier projeté jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse serait de 478M\$ et que les coûts d'opération sur la durée de vie de la mine seraient de 209M\$. Il est aussi mentionné à la page 36 du PR3.4 qu'« amener un pipeline jusqu'au complexe minier présenterait des contraintes économiques trop importantes, entre autres en raison du terrain très montagneux ».
  - a. Sachant que le coût en capital pour la réalisation du scénario de transport vers Saint-Fulgence retenu par Ariane Phosphate serait d'environ 250M\$ et ceux d'opération sur la durée de vie de la mine seraient d'environ 1 050M\$, veuillez justifier l'affirmation du PR3.4 à l'effet que la construction d'un pipeline présenterait des contraintes économiques trop importantes.
- 2) En complément de l'annexe 1 du DQ10.1, veuillez, en intégrant le coût en capital et le total des coûts d'opération sur la durée de vie de la mine, évaluer et fournir le coût total global (pour toute la durée de vie de la mine) et le coût total par tonne de concentré de chaque combinaison de scénario et/ou variantes que la commission a ciblé :
  - a. Dolbeau-Mistassini
    - i. Mine — variante Dolbeau-Mistassini jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
  - b. Alma
    - i. Mine jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot + variante C1+ variante D1 jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
    - ii. Mine jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot + variante C1+ variante D2 jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
    - iii. Mine jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot + variante C2+ variante D1 jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
    - iv. Mine jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot + variante C2+ variante D2 jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
  - c. Forestville
    - i. Mine — variante 1A jusqu'au terminal maritime de Forestville
    - ii. Mine — variante 1B jusqu'au terminal maritime de Forestville
  - d. Tracé proposé par le collectif de l'Anse-à-Pelletier
    - i. Mine — variante SD-1 jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
    - ii. Mine — variante SD-2 jusqu'au terminal maritime de Grande-Anse
  - e. Tracé proposé par la Communauté Mashteuiatsh

- i. Mine par la variante B jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - ii. Mine par la variante C jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
  - f. Saint-Fulgence
    - i. Mine — variante Rouvray A – variante 2 au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - ii. Mine — variante Rouvray A – variante 4C au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - iii. Mine — variante Rouvray A – variante 5B au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - iv. Mine — variante Rouvray A – variante 5C au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - v. Mine — variante Rouvray B3 – variante 2 au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - vi. Mine — variante Rouvray B3 – variante 4C au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - vii. Mine — variante Rouvray B3 – variante 5B au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
    - viii. Mine — variante Rouvray B3 – variante 5C au sud de la 172 jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier
- 3) En réponse à la question 5 de la DQ8.1, vous indiquez que « la meilleure façon de contrôler les rejets en phosphore est le contrôle des rejets de matières en suspension »
  - a. Est-ce que le mode la conception prévue du traitement des eaux provenant du parc à résidus ainsi que les bassins de décantation vont permettre d'éliminer les particules en suspension qui pourraient augmenter la charge en phosphore total au point de mélange avec le milieu récepteur?
- 4) Lors de l'évaluation du projet de la mine Arnaud (BAPE 2013, p. 51), on y indiquait qu'on pouvait avoir recours à une technologie de nanofiltration afin de respecter les OER.
  - a. Est que le promoteur a déjà envisagé une telle méthode et si oui quels sont les conclusions de son analyse?